

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**  
**AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE**



**PROCÉDURE**  
**D'ÉVALUATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE**  
**D'AGRÉMENT D'ORGANISME DE FORMATION**  
**AÉRONAUTIQUE**  
**« POAAC-PEL-03-03 »**

Approuvée par le Directeur Général de l'AAC/RDC et publiée sous son Autorité

Première édition – Septembre 2018

Exemplaire n° 14



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE






**POAAC-PEL-03-03**

**PROCÉDURE  
D'ÉVALUATION D'UN DOSSIER DE  
DEMANDE D'AGRÉMENT D'ORGANISME DE  
FORMATION AÉRONAUTIQUE**

1<sup>ère</sup> édition Septembre 2018

Amendement 00 : 07/09/2018

PAGE D'APPROBATION

	FONCTION	NOMS ET PRENOMS	VISA /DATE
Rédaction	Point focal PEL	MAKULUKA MUNGEMBE Philémon	 07 SEPT 2018
	Président Commission PEL	MUKOBO GUDALABUNA Claudie	
Vérification 1	Directeur des Licences du Personnel aéronautique (DPEL)	NGBOSANDO KODONDI Bonaventure	 07 SEPT 2018
	2	Responsable Qualité	KOKO MAYAMBA Charles
Validation	Directeur Général Adjoint	MUAKA MVUEZOLO Hippolyte	 10 SEPT 2018
Approbation	Directeur Général	TSHIUMBA MPUNGA Jean	 10 SEPT 2018

	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE	<b>POAAC-PEL-03-03</b>
	<b>PROCÉDURE</b>	1 <sup>ère</sup> édition    Septembre 2018
	<b>ÉVALUATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AGRÈMENT D'ORGANISME DE FORMATION AÉRONAUTIQUE</b>	Amendement 00 : 07/09/2018

## HISTORIQUE DES AMENDEMENTS

Éditions, Amendement et dates	Nature des informations
1 <sup>ère</sup> édition, Octobre 2018 Amdt 00 du 07/09/2018	Création du document

## DIFFUSION

Niveau de diffusion :  Interne    Externe    Confidentiel

- ❖ Personne en charge de la procédure : **DPEL**.
- ❖ Responsable des vérifications et d'approbation des amendements et des modifications : **Responsable Qualité de l'AAC/RDC**.

## LISTE DES DESTINATAIRES

Exemplaire N°	Destinataire	Support	
		P	N
01	Direction Générale		✓
02	Coordination CMA		✓
03	Cellule Qualité		✓
04	Conseil Juridique		
05	Direction Financière et Administrative		
06	Direction des Licences du Personnel	✓	✓
07	Direction du Transport Aérien		
08	Direction de l'Exploitation Technique des aéronefs	✓	✓
09	Direction de la Navigabilité des aéronefs	✓	✓
10	Direction de la Sécurité des aérodromes		
11	Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne	✓	✓
12	Direction de la Sûreté de l'Aviation et de la Facilitation		
13	Centre de documentation et bibliothèque	Copie originale	✓
14	Cellule des Systèmes d'information (Data)		✓


P = papier

N = numérique

	<b>RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO</b> <b>AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE</b>	<b>POAAC-PEL-03-03</b>
	<b>PROCÉDURE</b> <b>ÉVALUATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE</b> <b>D'AGRÉMENT D'ORGANISME DE</b> <b>FORMATION AÉRONAUTIQUE</b>	1 <sup>ère</sup> édition    Septembre 2018
		Amendement 00 : 07/09/2018

### LISTE DES PAGES EFFECTIVES

N° Page	Amendement		Édition	
	Numéro	Date	Numéro	Date
01	00	07 Septembre 2018	01	Septembre 2018
02	00	07 Septembre 2018	01	Septembre 2018
03	00	07 Septembre 2018	01	Septembre 2018
04	00	07 Septembre 2018	01	Septembre 2018
05	00	07 Septembre 2018	01	Septembre 2018
06	00	07 Septembre 2018	01	Septembre 2018
07	00	07 Septembre 2018	01	Septembre 2018

	<b>RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO</b> <b>AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE</b>	<b>POAAC-PEL-03-03</b>
	<b>PROCÉDURE</b> <b>ÉVALUATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE</b> <b>D'AGRÉMENT D'ORGANISME DE</b> <b>FORMATION AÉRONAUTIQUE</b>	1 <sup>ère</sup> édition    Septembre 2018
		Amendement 00 : 07/09/2018

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
VALIDATION/APPROBATION.....	1
HISTORIQUE DES AMENDEMENTS.....	2
DIFFUSION.....	2
LISTE DES DESTINATAIRES.....	2
LISTE DES PAGES EFFECTIVES.....	3
TABLE DES MATIÈRES.....	4
1. OBJET .....	5
2. DOMAINE D'APPLICATION .....	5
3. RÉFÉRENCES .....	5
4. COORDINATION REQUISE .....	5
5. ABRÉVIATIONS.....	5
6. RESPONSABILITES .....	6
7. PROCÉDURE.....	6
7.1 Vérification du contenu du dossier de la demande d'agrément d'OFA .....	6
7.2 Acception/rejet du dossier de la demande d'agrément d'OFA .....	7
8. ENREGISTREMENT ASSOCIÉ.....	7

	<b>RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO</b> <b>AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE</b>	<b>POAAC-PEL-03-03</b>
	<b>PROCÉDURE</b> <b>ÉVALUATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE</b> <b>D'AGRÉMENT D'ORGANISME DE</b> <b>FORMATION AÉRONAUTIQUE</b>	1 <sup>ère</sup> édition    Septembre 2018
		Amendement    00 : 07/09/2018

## 1. OBJET

La présente procédure a pour objet d'indiquer à l'inspecteur de l'Autorité les éléments à vérifier en vue d'évaluer un dossier de demande formelle d'agrément d'OFA.

## 2. DOMAINE D'APPLICATION

La présente procédure s'applique à tout postulant à une demande formelle d'un agrément d'organisme de formation aéronautique en RD Congo.

## 3. RÉFÉRENCES

- Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale du 07 décembre 1944 ;
- Loi n° 10/014 du 31 Décembre 2010 relative à l'aviation civile ;
- Décret n° 011/29 du 10 Juin 2011 portant statuts d'un Établissement public dénommé Autorité de l'Aviation Civile de la République Démocratique du Congo en sigle « AAC/RDC » ;
- Règlement RACD 03 Organismes de formation aéronautiques ;
- Manuel de l'inspecteur des licences du personnel aéronautique ;
- Procédure d'agrément d'un Organisme de formation aéronautique ;
- Doc. 9379 : Manuel de procédures pour l'instauration et la gestion d'un système national de délivrance des licences du personnel.

## 4. COORDINATION REQUISE

Pour l'application de la présente procédure une coordination est requise entre les inspecteurs des domaines ci-après :

- PEL et OPS pour les aspects concernant les OFA spécialisés dans la formation des PNT, des PNC et des ATE ;
- AIR pour les aspects concernant les OFA spécialisés dans la formation des TMA ; et
- ANS pour les aspects concernant les OFA spécialisés dans la formation des ATC.

## 5. ABRÉVIATIONS

Pour l'utilisation de la présente procédure, les abréviations ci-après ont les significations suivantes :

- (1) AAC/RDC : Autorité de l'Aviation Civile de la République Démocratique du Congo
- (2) ATE : Agent Technique d'exploitation
- (3) ATC : Contrôleur de la Circulation Aérienne (Air Traffic Controller)
- (4) PEL : Personnel Licencing (Licence du Personnel)
- (5) PNC : Personnel Navigant de Cabine
- (6) PNT : Personnel Navigant Technique
- (7) RACD : Règlement Aéronautique de la République Démocratique du Congo
- (8) TMA : Technicien de Maintenance Aéronef

	<b>RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO</b> <b>AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE</b>	<b>POAAC-PEL-03-03</b>
	<b>PROCÉDURE</b> <b>ÉVALUATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE</b> <b>D'AGRÈMENT D'ORGANISME DE</b> <b>FORMATION AÉRONAUTIQUE</b>	1 <sup>ère</sup> édition    Septembre 2018
		Amendement    00 : 07/09/2018

## 6. RESPONSABILITÉ

L'exécution de cette procédure est assurée par la direction des licences du personnel aéronautique.

## 7. PROCÉDURE

### 7.1 VÉRIFICATION DU CONTENU DU DOSSIER DE LA DEMANDE D'AGRÈMENT D'OFA :

L'inspecteur s'assure que :

- le dossier soumis par le postulant est complet et comprend les renseignements suivants :
  1. une lettre de demande d'agrément OFA signée par le Dirigeant Responsable
  2. un formulaire de demande FOAA-PEL-03-02
  3. le document désignant le DG
  4. la structure organisationnelle (organigramme)
  5. la description géographique de l'OFA des installations, y compris les classes, les salles de briefing et l'installation opérationnelle (le cas échéant)
  6. le plan descriptif des locaux
  7. la description des programmes de formation :
    - (i) les manuels,
    - (ii) les programmes d'enseignement,
    - (iii) les plans de cours et les didacticiels
  8. la liste et qualifications des instructeurs et du personnel clé ;
  9. la liste des équipements, des installations pédagogiques et leur disponibilité ;
  10. deux exemplaires de manuel de formation et de procédures de l'OFA ;
  11. un exemplaire de manuel de procédures de l'OFA ;
  12. la liste :
    - (i) des types d'aéronef
    - (ii) des simulateurs d'entraînement au vol ; (le cas échéant) ;
    - (iii) maquette d'entraînement aux évacuations, cabine en fumée ;
    - (iv) moteurs et outillages de réparation ;
    - (v) équipements CELICA ;
    - (vi) ordinateur, cartes, abonnement au système aéronautique AIS ;
  13. le Manuel du système de la qualité ;
  14. le Manuel de la gestion de la sécurité (si applicable)
  15. le(s) Contrats de sous-traitance à la formation (si applicable)

L'inspecteur évalue le dossier de la demande en complétant la liste de vérification ETLAAC-PEL-03-03 :  
Vérification du contenu du dossier de la demande d'agrément d'OFA

	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE	<b>POAAC-PEL-03-03</b>
	<b>PROCÉDURE</b> <b>ÉVALUATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE</b> <b>D'AGRÉMENT D'ORGANISME DE</b> <b>FORMATION AÉRONAUTIQUE</b>	1 <sup>ère</sup> édition    Septembre 2018
		Amendement 00 : 07/09/2018

## 7.2 ACCEPTATION/REJET DU DOSSIER DE LA DEMANDE D'AGREMENT D'OFA :

- Si tous les éléments du dossier sont complets, l'inspecteur procède à l'évaluation de la demande formelle d'agrément d'OFA en utilisant la liste de vérification (Check List ETLAAC-PEL-03-02).
- En cas d'avis favorable un courrier de recevabilité du dossier est adressé au postulant.
- En cas d'avis non favorable et/ou manque d'éléments dans le dossier, un courrier de rejet ou de non recevabilité de la demande est adressé au postulant lui demandant de compléter tous les renseignements requis avant de passer à l'étape suivante.

## 8. ENREGISTREMENTS ASSOCIÉS

Titre	Code	Responsabilité	Durée d'archivage
Formulaire de demande d'agrément d'OFA	FOAAC-PEL-03-02	DPEL	5 ans
Evaluation du de la demande formelle d'agrément d'OFA	ETLAAC-PEL-03-03	DPEL	5 ans
Vérification du contenu du dossier de la demande d'agrément d'OFA	ETLAAC-PEL-03-03	DPEL	5 ans

- FIN DU DOCUMENT -